



SYMILAV

Square Savignano 42600 SAVIGNEUX

Tel : 04.77.58.03.71. Fax : 04.77.58.90.16

Novembre 2011

Plan de communication 2012 / Dossier de consultation des entreprises

Dossier suivi par :
Fred MARTEIL

***SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'ANZON,
DU LIGNON ET DU VIZEZY***

Mobilier d'interprétation pour la sensibilisation du grand public à l'eau et aux milieux aquatiques.

La procédure de consultation utilisée est la suivante : MAPA (marché à procédure adaptée)

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : 15 JUILLET 2013 A 17H

L'unité monétaire choisie par le maître d'ouvrage est l'Euro

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

■ Objet de la consultation :

Mobilier d'interprétation pour la sensibilisation du grand public à l'eau et aux milieux aquatiques.

■ Cet acte d'engagement correspond à l'ensemble du marché public en procédure adaptée

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- RC°
- CCAG :
- CCTP
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

engage la société sur la base de son offre ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués ci-dessous ;

Montant hors taxes arrêté en chiffres à :

Montant hors taxes arrêté en lettres à :

Montant TTC³ :

Montant TTC arrêté en chiffres à :

Montant TTC arrêté en lettres à :

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

³ Ne pas remplir lorsque les règles de TVA intracommunautaire prévoient le paiement de la TVA par l'acheteur. Dans ce cas, celui-ci doit indiquer son numéro d'identification au titulaire avant la date de facturation.

B3 - Compte (s) à créditer :

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

■ Nom de l'établissement bancaire :

■ Numéro de compte :

B4 - Avance (article 87 du code des marchés publics) :

L'avance forfaitaire de 5% du montant du marché s'applique au-delà du seuil minimum de 50 000 € (montant du marché). Dans le cas où le montant du marché est égal ou supérieur à 50 000 € :

Je renonce au bénéfice de l'avance : NON OUI

(Cocher la case correspondante.)

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public ou de l'accord cadre est de 24 mois à compter de :

la date de notification du marché public.

B6 - Délai de validité de l'offre :

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres indiqué dans le règlement de la consultation, la lettre de consultation.

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur.

■ Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU LIGNON, DE L'ANZON ET DU VIZEZY

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public :

Gabriel ROUSSET, Président du SYMILAV

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame BASTIN, Trésorière public de Montbrison, 4 boulevard Gambetta 42600 Montbrison

E - Décision du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

La présente offre est acceptée.

Pour le Syndicat Mixte du bassin Versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy:

Gabriel ROUSSET, Président du SYMILAV

A : , le

Signature